

**ANNEE 2019**

Délibération n°

**20190055**

**SEANCE PUBLIQUE DU 24 OCOTBRE 2019**

Date de convocation : 18/10/2019

Date d'affichage : 28/10/2019

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents	:	16
Pouvoirs	:	0
Nombre de votants	:	16

Vote : 16  
Pour : 16  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Adopté à l'Unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-neuf, le 24 octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 octobre 2019, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Hugues BIGÉ, Michel KLISZ, Frédéric ETCHEGARAY, Michel GOÑY, Pierre SORHAITS.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Emmanuelle DALLET, Valérie RÉCART, Marie-Dominique GAY, Brigitte ETCHEVERRY, Dominique VIGIER.

Absents excusés : Mmes Annie UHALDEBORDE, Sophie DELETTRE, M. Philippe BIGOTEAU.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**O.J n°5 : Motion d'opposition au projet de  
réorganisation de la Direction Générale des Finances  
Publiques (DGFIP)**

Rapporteur : Monsieur Claude YAOUANC

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante qui est adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Bayonne et à Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques :

Le Gouvernement, dans le cadre de son dispositif « Action publique 2022 », envisage de restructurer le réseau des Finances Publiques dans le Département.

Les collectivités locales des Pyrénées Atlantiques ont été alertées d'un projet de fermeture massive des trésoreries locales, véritables services publics de proximité.

En ce qui concerne Bassussarry, la trésorerie d'Anglet dont elle dépend fermera au plus tard d'ici 2022 et la commune dépendra alors du service de gestion comptable de la trésorerie d'Hasparren.

Or, la réorganisation des services et la recherche de marges financières ne peut se faire au détriment des usagers.

En effet, à l'heure où la baisse des dotations imposées par l'Etat ces cinq dernières années amène les collectivités à fournir des efforts considérables dans tous les pans de leurs actions, à maîtriser leurs dépenses et à rechercher tous les leviers possibles pour optimiser leurs recettes, le comptable public devient un partenaire essentiel.

Avec moins d'agents, des sites encore plus éloignés, chaque trésorerie aura en charge un volume plus important de collectivités.

La trésorerie d'Anglet, dont dépend Bassussarry, gère actuellement 60 budgets, celle d'Hasparren aura alors la charge de 350 budgets.

Aussi, on peut se demander si elle sera en capacité de gérer de manière efficace et efficiente la comptabilité des collectivités.

Les communes ont besoin de liens très suivis et de référents connus et reconnus. Le comptable public, avec ses équipes de proximité quotidienne, offre une garantie de conseils éclairés car prodigués dans le cadre d'une connaissance approfondie des entités et de leurs réalités, notamment financières.

Nos concitoyens et les collectivités sont en droit d'attendre un autre service public que celui, déshumanisé et déstructuré qui se dessine peu à peu.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Bassussarry demande la révision de ce projet qui entraînera des problèmes organisationnels et une dégradation des services rendus aux collectivités et aux publics.

Pour ces motifs,

Le Conseil Municipal de la commune de Bassussarry :

- **S'OPPOSE** à la mise en œuvre de cette réforme ;
- **DEMANDE** à la Direction Départementale des Finances Publiques d'y renoncer.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
**Paul BAUDRY**



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légimité le 28/10/2019